

# Saint-Péver

Bulletin municipal – Décembre 2018



*Dix ans déjà à la tête de la commune. La commune est toujours célibataire. En fait, pourquoi se marier ? Au sein du Leff Armor Communauté qui regroupe 28 communes, nous bénéficions de nombreuses compétences que nous ne maîtrisons plus de façon autonome. Quels avantages y-aurait-il à nous associer à une autre commune pour gérer les quelques compétences qui nous restent - la voirie, les bâtiments communaux, l'école et le personnel ? On nous promet une carotte financière, dans un premier temps ! Nous avons dans le département quelques exemples de « communes nouvelles ». Quelquefois ça fonctionne bien et quelquefois, comme dans tout mariage, il y a de l'orage dans l'air. En ce qui me concerne, après mûre réflexion, je pense qu'il vaut mieux rester seul, garder notre mairie. C'est un service de proximité qu'il faut conserver. Ça évite aussi les éventuelles querelles de clochers. Les enjeux d'un regroupement en commune nouvelle ne sont pas si importants que ça et ne sont pas vitaux pour l'avenir de notre commune. Qui vivra verra !*

*Il fait bon vivre à Saint-Péver. Des enfants naissent – 7 nouveaux bébés nés cette année ! Bienvenue à Warren, Nathan, Enea, Alwena, Léo, Clément et Jane. L'ambiance est bonne. Soyons optimistes pour l'avenir ! La période de Noël et des vœux est un moment de bonheur de fraternité et de festivités. Avec l'équipe municipale, je vous souhaite une bonne année et une bonne santé. Je vous convie à la cérémonie des vœux qui se tiendra à l'espace socioculturel le 12 Janvier. Le vin d'honneur sera suivi comme chaque année d'un repas servi à la salle polyvalente pour ceux qui le souhaitent.*

*Jean Jourden*

**Bloavezh Mat d'an holl**

## Voeux 2018



150 personnes étaient présentes pour les « vœux du maire ». Le maire Jean Jourden et les conseillers municipaux ont présenté leurs vœux à la population. Jean Jourden a principalement remercié les présidents et présidentes des diverses associations pour le dynamisme qu'ils et elles apportent à la vie communale. Il a salué particulièrement Maurice Moisan, président de l'association pour la sauvegarde de la chapelle de Restudo : « *Il faut saluer le travail accompli par Maurice année après année pour préparer ce beau pardon, entouré d'une équipe de bénévoles fidèles à ce rendez-*

*vous. Nous fêtons cette année le trentenaire de l'association.* » Monsieur le maire a insisté sur la force et l'atout que représente le volontariat pour la commune.

Guy Moisan, premier adjoint au maire, a ensuite relaté les différentes réalisations de l'année concernant, l'église, l'école, le centre socioculturel entre autres et a présenté les projets pour la nouvelle année : « *Des travaux de réfection de la salle polyvalente ont été votés, notamment la réfection du bar et le remplacement des convecteurs. Une étude va être menée pour l'isolation qui manque dans une classe de l'école. Un budget sera alloué à la signalétique qui a été mise de côté pendant plusieurs années. Des travaux d'entretien des routes seront toujours maintenus* ». Il a évoqué la crainte de la suppression d'une classe à la rentrée 2018. Il a fait appel à la solidarité régionale pour le financement de l'arrivée prochaine de la fibre



optique au vu du coût excessif que cela représente pour les petites communes rurales alors que dans les grandes villes ce coût est pris en charge par l'opérateur téléphonique.



Un plant de pommier a été offert à chacun des trois enfants nés dans la commune en 2017 – Mia Le Cocq, Jarod Le Roux et Hugo Sérandour. A l'issue de la cérémonie une centaine de convives ont pris part au repas servi dans la salle des fêtes par le traiteur L'Oasis. Ambiance chaleureuse et festive comme d'habitude, animée par Momo.



## Vœux aux doyens



Jean Jourden, accompagné de Guy Moisan, Pascal Martin et Pascale le Yan, a présenté ses vœux à la nouvelle doyenne de la commune. Irène, l'ainée de 2 enfants, est née à Boquého le 22 septembre 1930. Son père Henri Stéphan, a été prisonnier en Allemagne de 1939 à 1945. Elle épouse Armand Le Cocq, de retour de son service militaire en Algérie en Avril 1958. Le couple s'installe à Saint-Péver en Octobre 1961. Irène tient la petite ferme - 3 vaches et 2 cochons sur 4 ha de terre. Armand est ouvrier couvreur. Il se mettra à son compte en 1964. Irène passe son permis de conduire à 33 ans - rare pour l'époque. Le premier tracteur est acheté en 1970. Armand est décédé en 2006. Irène a pris sa retraite en 1991. Depuis elle "supervise" la petite ferme. Elle est assidue aux clubs de Saint-Péver et de Saint-Fiacre. Elle adore les cartes, les boules et le loto. Elle conduit toujours jusqu'à Guingamp ou Plouagat pour faire ses courses. Irène et Armand ont eu quatre garçons. Irène est trois fois grand-mère et une fois arrière-grand-mère.



La délégation a ensuite présenté ses vœux au doyen de la commune, Yves Conan, pour la deuxième année. Joël et Cathy sont descendus de Paris pour l'occasion. Bientôt la retraite pour Cathy - pour Joël, c'est déjà fait - et l'espoir pour les parents de voir le couple de jeunes retraités se rapprocher de la Bretagne. Thérèse et Yves se sont mariés en 1958. Un grand moment à l'horizon 2018 - fêter les noces de diamant pour leurs 60 ans de vie commune.

## Budget Prévisionnel 2018

<b>Fonctionnement</b>			
	2017	2017	2018
<b>Dépenses</b>	Prévisionnelles	Réalisées	Prévisionnelles
Charges à caractère général	106.060,00€	74.292,79€	91.932,00€
Charges de personnel et frais assimilés	148.373,00€	118.972,55€	124.183,00€
Atténuation de produits	4.000,00€	2.212,00€	6.100,00€
Autres charges de gestion courante	38.220,00€	31.760,59€	35.560,00€
Charges financières (intérêts des emprunts et dettes)	6.500,00€	4.988,60€	5.800,00€
Charges exceptionnelles	1.500,00€	550,00€	500,00€
Dépenses imprévues	---	---	---
Virement sur section d'investissement	<b>58.926,07€</b>	---	<b>59.027,32€</b>
Opération d'ordre de transferts entre sections	<b>9.132,93€</b>	<b>9.053,87€</b>	<b>9.749,15€</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>372.712,00€</b>	<b>241.830,40€</b>	<b>332.851,47€</b>
<b>Recettes</b>	Prévisionnelles	Réalisées	Prévisionnelles
Produit d'exploitation	15.199,99€	20.628,45€	16.550,00€
Impôts et taxes	127.100,00€	127.595,90€	123.600,00€
Dotations, subventions et participations	112.200,00€	113.316,74€	110.017,00€
Autres produits de gestion courante	16.000,00€	17.986,77€	16.000,00€
Produits financiers et exceptionnels	1,00€	1.151,46€	---
Atténuation des charges	3.440,00€	444,56€	---
Excédent antérieur reporté	<b>98.771,01€</b>	---	66.684,47€
<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>372.712,00€</b>	<b>281.124,28€</b>	<b>332.851,47€</b>

### Taux d'imposition 2018

	Taux de référence 2017	Nouveaux taux
<b>Taxe d'habitation</b>	<b>17.58</b>	<b>17.58</b>
<b>Taxe foncière (bâti)</b>	<b>22.99</b>	<b>22.99</b>
<b>Taxe foncière (non bâti)</b>	<b>100,18</b>	<b>100.18</b>

<b>Investissements</b>				
	2017	2017		2018
<b>Dépenses</b>	Prévisionnelles	Réalisées	Restes à réaliser	Prévisionnelles
Remboursements d'emprunts	23.000,00€	21.420,27€	---	23.000,00€
Création de document d'urbanisme	---	---	5.300,00€	5.300,00€
Chapelle d'Avaugour	21.937,00€	---	21.673,00€	21.673,00€
Bannière	10.500,00€	---	10.500,00€	10.500,00€
Bâtiments communaux	65.000,00€	55.854,41€	9.145,59€	47.169,09€
Mobilier et matériel	---	---	---	2.190,30€
Aménagement du bourg	---	---	---	20.000,00€
Travaux de voirie	---	---	---	33.350,83€
Besoin de financement en invest.	13.043,76€	---	---	13.043,76€
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>133.480,76€</b>	<b>77.274,68€</b>	<b>46.618,59€</b>	<b>166.183,22€</b>
<b>Recettes</b>	Prévisionnelles	Réalisées		Prévisions
Excédents de fonct. capitalisés	---	---	---	71.380,42€
emprunts	13.043,76€	365,00€	---	---
F.C.T.V.A. *	3.100,00€	5.260,74€	---	17.437,33€
Subventions d'investissement	49.278,00€	42.288,00€	8.589,00€	8.589,00€
Amortissement SDE + Orange	---	9.053,87€	---	9.749,15€
Prélèvements section de fonct.	<b>68.059,00€</b>	47.913,74€	---	<b>59.027,32€</b>
Solde d'exécution positif reporté	---	---	---	---
<b>Total des recettes cumulées</b>	<b>133.480,76€</b>	<b>104.881,35€</b>	<b>8.589,00€</b>	<b>166.183,22€</b>

### Subventions aux associations

Ass. Extérieures	Subv 2018	Ass. Communales	Subv 2017	Sub 2018
Service à la personne	40,00 €	Amicale	1500,00 €	1500,00 €
Association diabétiques	20,00 €	Chasseurs	150,00 €	300,00 €
Croix Rouge	20,00 €	Foot	150,00 €	400,00 €
Ligue Cancer	40,00 €	Club	150,00 €	150,00 €
Leucémie Espoir	40,00 €	Restudo	150,00 €	150,00 €
Prévention routière	30,00 €	FNACA	50,00 €	50,00 €
Protection civile	20,00 €	Chapelle Avaugour	150,00€	150,00€
Comice Plouagat	130,00 €	Centre d'aide alim.		112,00€
Restos du Cœur	40,00 €			
Pierre Le Bigaut	60,00 €			
<b>Total</b>	<b>440,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>2.300,00 €</b>	<b>2.812,00€</b>

# Echos du Conseil Municipal

## Réunion du 15 12 2017

- **Groupement d'assurances** : Les offres de contrats d'assurances ont été analysées par ARIMA Consultants Associés, cabinet retenu par Leff Communauté Armor. La société SMACL Assurances a été retenue dans le cadre d'une assurance multirisques. La société BRETEUIL Assurance a été retenue dans le cadre d'assurance des véhicules à moteur.
- **Parc éolien à Plésidy** : Le conseil donne un avis favorable, à la majorité, à la création et l'exploitation d'un parc éolien aux lieux-dits Trolan et Kervenou sur la commune de Plésidy. Le projet consiste à créer 5 éoliennes d'une hauteur maximale de 145 m (mât et pale compris)
- **Remplacement du tintement de la cloche de l'église** : Le moteur de tintement de cloche 1 de l'église est bloqué. Pour permettre le bon fonctionnement du glas, le remplacement du moteur est nécessaire. La proposition de devis de l'entreprise AEI de Boquého a été retenue pour un montant de 710,00 € H.T.
- **Ressources humaines** : Le temps de travail du poste de secrétaire de mairie est actuellement de 19h par semaine. A la majorité, le conseil municipal valide la durée hebdomadaire pour le poste de secrétaire de mairie à 25 heures par semaine à compter du 1er janvier 2018 avec une fermeture au public le lundi et le jeudi après-midi. Le contrat sera prolongé avec les missions temporaires.
- **Questions diverses** :
  - Il manque environ 60 chaises dans la salle polyvalente suite à l'usure du matériel. L'assemblée décide l'achat de 75 chaises à l'entreprise MEFRAN située dans le Morbihan - soit un prix à l'unité de 17,20 euros HT. Pour information, les autres chaises devront être nettoyées.
  - Monsieur Guy MOISAN et Madame Pascal LE YAN, adjoints au maire, informent que la commune de Plésidy n'est pas prête pour se joindre en 2018 au RPI de Saint-Péver et de Saint-Adrien.
  - Des plots seront à mettre en place pour protéger l'habitation de M. ROLLAND.
  - Le budget TAP (Temps d'activités périscolaires) concernant l'achat de fournitures pour 2017 est de 600 euros pour St-Péver.
  - Madame Pascal LE YAN informe que le prix des rideaux est compris entre 120 euros et 150 euros. L'assemblée donne son accord pour changer les rideaux de l'école.
  - L'école souhaite acquérir une corne de brume. Madame Pascal LE YAN se charge d'acheter cette corne de brume à Décathlon.

## Réunion du 25 janvier 2018 :

- **Compte-rendu du conseil d'école (subvention amicale laïque, TAP)** : La majorité du conseil d'école ayant voté pour la semaine de 4 jours de classe à la rentrée 2018, le conseil entérine cette décision qui entraîne de ce fait la suppression des TAP. Une première part de subvention de 600,00 € est allouée à l'Amicale Laïque.
- **Subventions** : Des subventions d'un montant de 18.807,00 euros restent à percevoir sur 2018, 2019 et 2020. Le conseil décide d'attribuer ce montant à la rénovation de la salle polyvalente et à la réfection de la voirie et signalétique de la commune.

- **Elagage** : L'élagage sera effectué durant le mois de février par l'entreprise Le Forestier au même tarif que l'an passé - 67,00 euros de l'heure pour le lamier et 50,00 euros de l'heure pour le télescopique.

### Réunion du 15 mars 2018

- **Discussion autour de la "commune nouvelle"** : Une réunion est prévue sur le thème de la commune nouvelle le vendredi 23 mars à 20h30 à Saint-Agathon et une autre à Lanrodec le 28 mars à 19h00.
- **Horaires d'ouverture de la garderie** : Cinq familles concernant dix enfants seraient intéressées pour une ouverture de la garderie à 7h00 au lieu de 7h30. Le conseil décide de l'ouverture de la garderie à 7h15 à compter du 3 septembre 2018

### Réunion du 30 mars 2018

- **Vote du budget primitif**

### Réunion du 1<sup>er</sup> juin 2018

- **Attribution des subventions aux associations 2018** : voir le tableau  
"Une subvention de 50€ est accordée aux enfants de la commune qui partent en voyage scolaire avec leur collège. Cette subvention est limitée à un voyage scolaire par enfant et ce pendant toute sa scolarité au collège. La demande de participation doit être formulée par les familles et ces dernières devront produire un justificatif de paiement produit par l'établissement scolaire."
- **Ecole** : Abattement de la cloison pour agrandir les locaux de la garderie - Pour ce faire, il a été demandé un devis à l'entreprise Sébastien CLOAREC située à Saint-Fiacre qui s'élève à 1063.66 € HT et 1276.39 € TTC. Le Conseil Municipal souhaite un délai supplémentaire avant de prendre une décision.
- **Entretien de la voirie, fauchage des accotements** : l'entreprise LE FORESTIER effectuera le fauchage des accotements en juin 2018 sur toute la commune. L'entretien des talus se fera en juillet ainsi que le passage de l'épareuse. De plus, au vu de la manifestation « Le Pardon de Restudo » qui aura lieu le weekend du 17 juin, l'entreprise s'engage à entretenir les accotements, les talus, et le passage de l'épareuse sur la Route de Restudo avant la manifestation.
- **Révision des tarifs des salles communales - A compter du 1er janvier 2019** : voir tableau
- **Prise en charge** des factures d'électricité de l'église par la commune à partir du 1er juin 2018.
- **Appellation du stade de football** : Le stade s'appellera "Stade Yves Conan".
- **Demande de devis pour une copie de la bannière aux Orfrois** : Les élus souhaitent un devis concernant l'acquisition d'une copie de la bannière aux Orfrois. Celle-ci est toujours en restauration mais au vu de la détérioration importante, l'originale ne pourra plus être exposée à la lumière qui se situait auparavant dans l'église de Saint-Péver.

### Réunion du 13 juillet 2018

Avant de commencer, toute l'équipe du Conseil Municipal souhaite remercier l'Amicale Laïque pour la création d'un circuit de billes et de petites voitures dans la cours de l'école et pour leur investissement précieux apporté tout au long des années scolaires.

- **Recettes d'investissement supplémentaires** : les 10.497,68 € de recettes supplémentaires qui ont été perçues seront ventilées comme suit :  
+ 1 743.23 € pour les ordinateurs de l'école

- + 749.94 € pour l'achat des vélos et trottinettes pour enfants
- + 5 000 € pour l'effacement centre bourg-SDE travaux 2016
- + 1 719.48 € pour l'abattement de la cloison école (Sébastien CLOAREC)
- + 1 199 € pour les frais d'études commune nouvelle
- + 86.03 € sur le compte - programme de voirie

• **Suite aux observations du Conseil d'école - le conseil municipal propose :**

- Que l'agent technique communal s'occupera des petits travaux demandés.
- Que la mairie s'occupe de demander à une entreprise d'impression la création de deux panneaux en plastique « pour la sécurité, fermer le portail ».
- Que la Directrice devra se rapprocher de l'académie de Rennes pour les registres matricules.
- Que Monsieur le Maire s'occupe d'acheter une corne de brume pour l'alerte incendie pour l'école.
- Que Monsieur le Maire s'engage à contacter la Région Bretagne pour voir s'il est possible que le transport scolaire vienne jusqu'au bourg de Saint-Péver pour les élèves qui se rendent au collège de Plouagat. (Plouagat ne faisant pas parti de la carte scolaire-Saint-Péver dépend de Bourbriac).

• **Participation forfaitaire de scolarité d'un élève pour les communes extérieures pour l'année scolaire 2017/2018 :** le coût forfaitaire de la scolarité d'un élève pour les communes extérieures est fixé à 560 € pour les enfants de maternelle et de primaire pour l'année scolaire 2017-2018

• **Tarif cantine :** un nouveau tarif de 2.60 €/repas sera appliqué à partir du 3 septembre 2018.

• **Tarif pour l'animation du mercredi :** le Conseil Municipal valide le tarif de 4.40 € la demi-journée (le mercredi matin de 9h à 12h repas de la cantine non-inclus). Ce tarif sera effectif à partir du 3 septembre 2018. Un formulaire d'inscription sera créé. Le Conseil souligne que toute inscription sera un engagement et que si l'enfant est absent à cette animation sans justificatif, la demi-journée sera facturée.

• **Ordinateurs pour l'école:** Trois ordinateurs portables seront achetés pour un montant de 1.743,23 euros en remplacement des anciens ordinateurs devenus obsolètes.

• **Abattement de la cloison afin d'agrandir les locaux de la garderie :** Suite à la suppression d'une classe à l'école de Saint-Adrien, l'école de Saint-Péver s'occupera des CP à partir de la rentrée 2018/2019. L'école doit accueillir dix enfants supplémentaires. L'entreprise Sébastien CLOAREC effectuera les travaux pour un montant de 1.719,48 euros TTC.

• **Signalétique sur la commune :** le Conseil Municipal décide de reporter ce projet à 2019. Cependant, l'entreprise SIVAP de QUINTIN effectuera une réalisation de peinture routière aux abords de l'école et du cimetière pour un montant de 822,34 euros TTC.

• **Cours de zumba :** L'association BOUGETONKOR souhaite renouveler les cours de zumba pour adultes les mardis soir à 20h00 et voudrait proposer des cours de zumba aux enfants de Saint-Péver le jeudi de 17h30 à 18h30. Le Conseil souhaite que les cours soient dispensés après 18h30, ou le mercredi après-midi, pour ne pas empiéter sur les heures de garderie à l'école.

• **Travaux d'isolation à l'école :** Les travaux pouvant être subventionnés à hauteur de 60%, le devis d'un montant de 4.499,02 euros TTC, proposé par l'entreprise Sébastien CLOAREC est validé.

### **Réunion du 12 octobre 2018**

• **Rentrée scolaire :** Les travaux réalisés par l'entreprise Sébastien CLOAREC concernant l'abattement de la cloison de la garderie sont terminés. Peinture de la cloison aux prochaines vacances scolaires.

• **Point sur les ressources humaines :** L'animation du mercredi matin proposée aux parents a été supprimée suite à une faible fréquentation. En conséquence, les plannings des agents devront être revus.

• **Validation du programme de voirie** : Validation du devis de l'entreprise COLAS de Guingamp, d'un montant de 19.992,00 euros TTC incluant les aménagements des routes communales de Kernaour et du bourg.

• **Validation de l'inventaire des zones humides** : L'inventaire de terrain s'est déroulé du 14 septembre 2017 au 09 octobre 2017. La population a été informée par voie de presse. Après présentation de la carte au groupe de travail, des retours sur le terrain ont été réalisés sur les secteurs qui posaient question. La carte des zones humides et des cours d'eau a ensuite été mise en consultation en mairie durant une période de 1 mois, du 29 juin 2018 au 30 juillet 2018. Au cours de cette période, la population locale a pu émettre des remarques sur un cahier en mairie. Il n'y a pas eu de remarques. Le Conseil Municipal souhaite attendre avant de valider la carte et prendre rendez-vous avec le SUEGA pour répondre à quelques questions.

• **Subvention Amicale laïque deuxième part** : Le 25 janvier 2018, le Conseil Municipal a attribué la somme de 600 euros à l'Amicale Laïque. Monsieur Guy MOISAN souhaite augmenter la subvention de 900 euros à la demande de l'association qui a besoin d'un soutien financier plus important pour réaliser des projets avec les élèves. Subvention d'un montant de 900 euros accordée.

• **Subvention au Centre d'Aide Alimentaire** : Monsieur Le Maire informe l'assemblée que le centre d'aide Alimentaire du Pays de Guingamp demande une subvention d'un montant de 112 euros pour l'année 2018. Subvention accordée.

## Informations pratiques

**ADMR** : L'ADMR du Leff est une association d'aide à domicile qui a pour missions

- de faciliter la vie quotidienne des familles
- de soutenir la cellule familiale
- d'aider les personnes âgées dans leur quotidien et leur vie sociale

Des aides financières sont possibles, sous certaines conditions, pour que l'intervention soit prise en charge par les caisses d'assurance maladie, les caisses d'allocations familiales, le département ou encore les mutuelles santé. L'ADMR vous aide à effectuer les formalités nécessaires.

**Contact** : Marie LUBY – assistante technique de la fédération ADMR - 02 96 61 49 46

Marie-Thérèse Le Roch – référente de l'association – 02 96 74 17 37

**MA COMMUNE MA SANTE** : Mutuelle santé à tarifs négociés

Cette offre s'adresse à tous les habitants de Leff Armor communauté et de Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération. L'objectif étant de favoriser le recours aux droits et à la santé. Les habitants de *Saint-Péver* peuvent, depuis début juin, prendre rendez-vous avec un conseiller d'Action et étudier leur situation en appelant le numéro de téléphone suivant : **05 64 10 00 48**. Les permanences sont organisées périodiquement sur Châtaudren, Lanvallon, Guingamp, Bourbriac, Belle-Isle-En Terre, Pontrieux, Bégard, Plourivo, Callac, Bréhat en fonction des demandes de RDV.

**EXAMENS DE SANTE GRATUITS** : Bénéficiez d'un examen de prévention en santé gratuit, pour vous et votre famille ! Le centre d'examens de santé de la CPAM des Côtes d'Armor vous propose un examen de prévention en santé « sur mesure », adapté selon votre âge et votre situation personnelle. Ce bilan est pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie. Accordez un moment à votre santé. Mettez à profit cet instant privilégié qui vous permettra de faire le point et d'exprimer vos préoccupations en matière de santé. Dès votre arrivée, vous serez pris en charge par une équipe de professionnels de santé, infirmière, dentiste, médecin, qui vous accompagnera tout au long de votre examen.

**Prenez rendez-vous dès maintenant auprès du Centre d'Examens de Santé au 02.90.03.31.30 ou par mail : ces22@assurance-maladie.fr**

## Ecole



Spéctacle de Noël – 15 décembre 2017



Le spectacle a eu lieu dans la salle des fêtes de Saint-Adrien. Financé à hauteur de 900 euros par l'amicale, les enfants ont eu droit à un spectacle de marionettes et à de nombreux cadeaux pour les différentes classes - livres, jeux de société... Le spectacle était présenté par Le Margoden Théâtre, un théâtre itinérant qui va bientôt fêter ses 30 ans d'existence. L'histoire, d'après un conte de Grimm, nous raconte les tribulations d'un vaillant petit tailleur dans un cadre féerique, avec des personnages de contes traditionnels comme le héros et la fille du roi à marier, mais aussi un moine jovial et philosophe et un ours qui "terrorise" la contrée... Un excellent spectacle qui a enchanté les enfants et auquel ils n'ont pas manqué de réagir parfois vivement. Pour joindre l'utile à l'agréable, un travail d'oral et d'écriture sera réalisé en classe sur ce conte.



Distribution de chocolats de Noël

## Mobilisation pour l'école – 13 février

**Texte transmis à la presse :** « Des fermetures de classes sont annoncées un peu partout. Le RPI Saint-Péver – Saint-Adrien n'y échappe pas. L'annonce est tombée il y a une semaine. A terme l'Académie a pour objectif la suppression de l'école de Saint-Adrien. Un investissement de 400.000,00 euros il y a une dizaine d'années, dont la commune supporte encore le coût. 15.000,00 euros de travaux pour refaire les fenêtres à Saint-Péver et des dépenses d'isolation prévues. Des sacrifices que les communes consentent pour maintenir leur école mais qui ne pèsent pas dans la balance – sans parler des emplois. Il y a 3 ans le R.P.I. (Regroupement Pédagogique Intercommunal) a été mis en place dans le but de conserver les 2 écoles. Il fonctionne parfaitement et est indéniablement un plus pour les élèves. La situation actuelle est d'un peu plus de 15 élèves par classe. A la rentrée prochaine, les effectifs seront en moyenne d'un peu plus de 14 élèves par classe. La logique comptable mise en place déclenche automatiquement une suppression de classe et des réajustements à 3 niveaux dans la classe de CP. *« Nous déplorons le manque de concertation et le couperet d'une décision sans appel. Si le but recherché est de désertifier encore plus les petits bourgs au profit des gros bourgs, c'est la voie que l'on prend. Si le but est de fragiliser encore davantage l'école publique au profit du privé, c'est la voie que l'on prend. »* affirme Guy Moisan, premier adjoint au maire de Saint-Péver. »



Les élèves et les élus devant l'école à 8h45 lundi matin 12 février.



La délégation d'élus et parents a été reçue par l'inspection d'académie. Elle a fait valoir ses arguments, en particulier le fait que le RPI a été mis en place pour une durée de 5 ans et non de 3 ans. En vain puisque une classe a été fermée à Saint-Adrien à la rentrée 2018

Commémoration du 19 mars 1962 marquant la fin des combats en Algérie en présence des enfants de l'école



**Piscine à Guingamp** : 10 séances de piscine pendant les mois d'avril et mai. Les élèves prennent le car à 9h30 à Saint-Péver pour ensuite aller chercher les élèves de Saint-Adrien. Les enfants passent 35 minutes en bassin. Ils sont pris en charge par des maîtres-nageurs, les maîtresses et les parents accompagnateurs.



**CLASSE DE CM1-CM2 DE MME COQUELIN**  
[Mosaïque - Danses bretonnes et accordéon - Rallye cartes postales](#)



## SORTIE ZOO DE LA BOURBANSAIS

Dans le cadre d'un projet annuel sur les animaux, les élèves de CE1-CE2 de la classe de Mme Landais et les élèves de CM1-CM2 de la classe de Mme Coquelin sont allés au Zoo de la Bourbansais le jeudi 24 mai. Le matin et dans le cadre de l'histoire, les élèves ont visité le Château de la Bourbansais. Ensuite, dans le cadre des sciences, ils ont visité le potager ancien et ont appris plusieurs anecdotes sur les fruits et légumes grâce au guide. Puis ce fut l'heure du pique-nique auprès des girafes. L'après-midi, les élèves ont visité le zoo. Au programme: zèbres, lions, cobes, colobes, wallabys, tigres, flamants roses, grues cendrées ... (Cette sortie est financée entièrement par l'Amicale Laïque). Photo et texte Justine Coquelin



Océane - Hugo - Laëtitia - Nolan - Lylou. (Noah Le May et Nolan Mulot absents de la photo)

Photo Hélène Allainguillaume

L'équipe enseignante se joint à moi pour remercier les municipalités qui veillent à répondre aux besoins de notre R.P.I., l'amicale laïque et ses bénévoles qui apportent du dynamisme à nos écoles - leur présence est précieuse et indispensable afin de mener à bien les différents projets, les accompagnateurs bénévoles qui ont assuré l'accompagnement du cycle piscine - sans eux, le cycle piscine n'aurait pas eu lieu. A tous de belles vacances (Extraits du texte de la directrice aux familles)

## Amicale Laïque



Ventes de pizzas, ventes de repas à emporter (lasagnes, tartiflettes, hachis parmentier, poulets basquaises) l'opération a été renouvelée par deux fois - 500 repas vendus en tout. Où sont les hommes ? L'amicale serait-elle une histoire de femmes ? Elles avaient mis les petits plats dans les grands pour accueillir environ 200 personnes au déjeuner le jour de la kermesse. Bravo à toutes et longue vie à l'amicale



*Le camion des pizzas est présent à Saint-Péver sur la place de l'église de 15h30 à 20h00  
N'hésitez pas à commander au 06 32 76 06 37 afin de faciliter la préparation des pizzas.*

Mardi 15 janvier	Mardi 5 février	Mardi 19 mars
Mardi 30 avril	Mardi 21 mai	Mardi 18 juin

Assemblée Générale du 28 septembre 2018

**Bureau :** Adeline Thoraval et Angélique Caro renouvellent leur mandat. Cendrine Grabit intègre le nouveau bureau.

**Bilan des actions :** Toutes les actions ont connu un résultat positif, rapportant des bénéfices importants. Les recettes ont permis de financer (tout ou en partie) le spectacle de Noël pour les enfants, la chorale, plusieurs sorties (Ecocentre du Trégor, Zoo de Trégomeur, Zoo de Banféré, école de voile ...) l'apéritif du pique-nique de fin d'année, divers achats (cadeaux pour le départ d'une enseignante, pour les bénévoles de la piscine...) les frais de fonctionnement de l'amicale (banque, assurance, timbres, ligue de l'enseignement...) mais aussi le circuit de billes à hauteur de 3.180,00 euros.

**Projets à venir :** Opération pizzas une fois par mois, 2 repas à emporter (le 1er décembre et le 11 mai), loto le 31 mars à Boquého, photo de classe vers avril-mai, Kermesse le 30 juin.

## **Restudo** Les trente ans de l'association en quelques dates :

*1955 - Premières photos d'archives. Le pardon se fêtait seulement l'après-midi et était organisé par les gens du quartier. Il y avait des courses de chevaux, des courses à pied, un match de foot mariés célibataires et même un bal... 1981 - Création du club de foot et prise en charge du pardon par le club. Concours de boules, courses de chevaux, buvette et tombola – de beaux lots (génisse, veau, cochon ...) 1988 – Le pardon connaît un beau succès. Ce qui donne à l'abbé Boniec l'idée d'une association pour la sauvegarde de la chapelle. Chaque village aura son fanion. La procession partira du bourg. La fontaine, envahie par les ronces est déblayée par Patrick Jégo et son tractopelle. 1990 : Le premier grand repas à l'initiative de Jean-Yves Salomon et son équipe avec à la préparation du repas Roger Omnès et Le boucher Diouron de Ploumagoar. Très important le repas. Merci aux cuisiniers qui ont pris la suite Philippe Briand et Gérard Derome. Maintenant nous faisons appel à un traiteur. 2018 : Trente ans après la création de l'association, je remercie tous ceux qui années après années sont fidèles à ce rendez-vous. Je ne remercierai jamais assez tous les bénévoles qui m'aident à la préparation de cette fête. C'est un énorme travail. Les jeunes ont pris le relais de nos anciens. Je salue particulièrement notre doyen, Yves Conan, présent dans le premier bureau, et encore aujourd'hui, responsable du café. (Le président de l'association Maurice Moisan)*

**Le premier bureau** - Président : Francis Philippe - Vice-présidents : Félix Gautier de Belle Fontaine et Michel Martin - Trésoriers : Yves Conan et Albert Lepvrier - Secrétaire : l'abbé Boniec



Le coup d'envoi du pardon est donné par le traditionnel repas des bénévoles. (Photo Sabine Lemoigne)



Merci à André Paranthoen et Xavier Escalere pour leurs contributions photographiques



La baignade des chevaux dans la fontaine est le clou de la fête et le repas est toujours apprécié par plus de 600 convives mais saluons et remercions aussi les courageux qui prennent part à la procession, particulièrement colorée cette année, à pied à cheval et en petit train. Bravo à tous et bravo à Gérard ! Le train a tourné toute l'après-midi, pour le plus grand bonheur des petits et des grands.



# Trieux Football Club



**2018 - 2019**

Président : Yann Loyer

Vice-Président : Rodolphe Galardon

Secrétaire : Floriane Lemée

Secrétaire adjoint : Benoit Steunou

Trésorier : Yves Correc

Responsable des achats pour la buvette : Alexandre Galardon

Responsables équipe A : Dominique Picasso et Julien le Bloas

Responsables équipe B : Fabien Couster et Philippe Gautier



**Résumé de la saison par le président du club Yann Loyer :** *" Le Trieux football club a passé une très mauvaise saison avec le forfait, à la mi-saison, de l'équipe C. L'équipe A termine dernière de son groupe et descend en D3. Ce qui entraîne automatiquement la descente de l'équipe B en D4. Le club repart avec 2 équipes la saison prochaine et recherche quelques joueurs en plus. L'objectif est bien sûr de remonter en D2."*



## Remise de médaille

L'assemblée générale a été précédée d'une remise de médaille à Yves Correc. Yves a œuvré pour le club d'abord en tant que joueur puis en tant que dirigeant pendant une trentaine d'années. Sylvestre Salvi, responsable du bassin de Guingamp lui a remis la Médaille du District.

## Stade Yves Conan

Le stade de Saint-Péver porte un nom depuis le 2 juin 2018. *« Construit il y a une trentaine d'années, ce stade n'a pas de nom. On attend que les gens soient morts pour les honorer. Aujourd'hui, nous honorons un vivant. Je ne me voyais pas baptiser ce stade à ton nom Titif, et ensuite aller arroser ça et toi dans ta boîte au cimetière ! Impensable. »*



# Le Club d'Avaugour



**Présidente :** Anne Marie Maingourd

**Secrétaire :** Philippe Maingourd

**Trésorier :** Gilbert Lebleu

**Vice-président :** Jean Lallier

**Secrétaire adjoint :** Ida Thoraval

**Trésorier adjoint :** Maurice Philippe

**Bilan de la saison passée :** L'association compte 26 membres. Les propositions de mener des actions caritatives ainsi que de développer la marche n'ont pas abouti. *"Mais notre club n'est pas resté inactif au cours de cette année. Nous avons maintenu nos réunions hebdomadaires du mardi deux fois par mois, soit 20 réunions au total en tenant compte de la trêve de l'été. Nous avons également organisé 6 concours de cartes le dernier vendredi du mois. Mais la salle, qui est mise gratuitement à notre disposition, étant de plus en plus souvent louée le week-end, et aussi à cause du manque de bras pour installer les tables, il a été décidé que ces concours ne reprendraient pas en 2018. Enfin, nous avons organisé 2 repas pour les membres du club, un en janvier et un en octobre. Comme dans bien d'autres clubs, le nombre de nos adhérents n'augmente pas. Il me semble néanmoins nécessaire de maintenir nos réunions du mardi deux fois par mois qui sont appréciées par celles et ceux qui y participent ainsi que nos repas et gouters améliorés qui marquent les évènements de l'année"* a souligné Anne Marie Maingourd, la présidente du club.



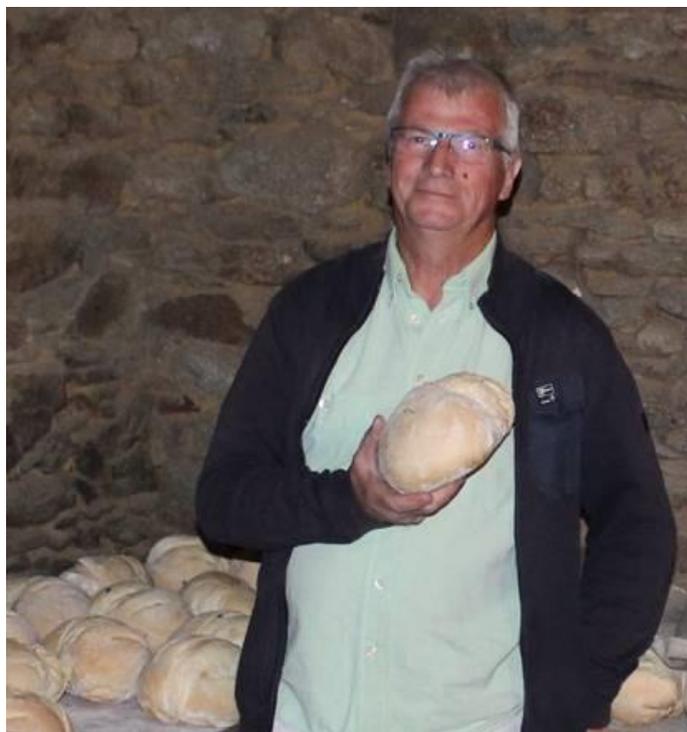
Repas à l'Auberge de l'Etang Neuf à l'issue de l'assemblée générale

Le club a repris ses activités à la rentrée de Septembre. La prochaine assemblée générale aura lieu début janvier avec la question qui revient maintenant chaque année : « Stop ou encore ! »

## Fête du pain au Danhouët



**La fête du four fête ses dix ans.** Malgré une météo peu engageante, près de 80 personnes se sont réunies autour du four à pain pour fêter son 10<sup>ème</sup> anniversaire de mise en fonction... Comme chaque année, chacun met la main à la pâte car c'est bien ce travail en équipe qui permet de faire perdurer la fête. Le doyen du village Alain Le Cocq (autrement nommé « le maire du Danhouët) prépare des fagots à l'ancienne durant l'hiver : la doyenne Jocelyne Le Lay fournit les œufs et les tomates ; Pascal Martin, lui, s'occupe des cochons ; les pommes de terre viennent du village de Toul Borzou et chacun donne un petit coup de main pour installer le site ou faire le service. Mais la fête n'aurait pas lieu sans le personnage central de cette histoire - Gilbert Chevance, ancien boulanger à la retraite après 35 ans de service qui vient bénévolement chaque année faire revivre le four. Quand on lui demande de nous parler de son pain, celui-ci n'est pas avare de paroles et l'on sent bien toute la passion qu'il a pour ce métier. C'est un travail de longue haleine, puisqu'il faut allumer le feu dès le mercredi matin afin que la température du four atteigne les 220 / 250 degrés. Faute de matériel il récupère 50 kg de pâte à pain tradition à la boulangerie de la place du Centre à Bourbriac puis la façonne lui-même pour produire une centaine de boules... « **La cuisson dure entre 1h et 1h30. C'est une cuisson lente. Le pain n'est pas saisi. La croûte sera plus épaisse et permettra une meilleure conservation. Pour moi, c'est le meilleur procédé qui existe et ça me rappelle mes débuts.** » Et même s'il nous confie rechercher tranquillement un jeune pour lui transmettre ce savoir faire, il promet pourtant d'être présent pour la vingtième édition. Un souhait partagé par toute l'équipe qui proclame unanimement « **Merci Monsieur le Boulanger** » ! (Texte et photos de Soizig Descharettes)



## Pardon d'Avaugour



L'an passé le mauvais temps avait attiré moins de personnes mais 250 repas avaient tout de même été servis. Cette année, la météo a été de la partie et le pardon, qui a lieu le deuxième samedi de septembre, a connu un beau succès – de quoi satisfaire le président François Raoult et son équipe de bénévoles. La messe était animée par les cors de chasse du rallye d'Avaugour et les amateurs de jarretons et pommes de terres en robe des champs cuites au charbon de bois se sont régalés. L'ambiance musicale était assurée par Maurice. Un moment de convivialité de notre vie communale. (Photos de Manon Le Yan)



## Chasseurs



La société de chasse compte 28 membres dont une seule femme. La fête de la chasse à la mi-août a connu le succès habituel - 55 doublettes au concours de boules et 350 convives au repas – au menu, pâté de chevreuil en entrée et saucisse-frites – tombola, tir à l’arc et jeux divers. La prochaine fête est fixée au 18 août. Le président Stephen Disserbo annonce un repas des propriétaires début avril. Un seul changement au bureau avec Jennifer Boitel comme secrétaire en remplacement de Damien Camus. Un lâché de 80 perdrix a eu lieu en août, un mois avant l’ouverture générale.

Indépendamment de la société de chasse, ci-contre le calendrier de chasse 2018-2019 dans le massif d’Avau-gour Bois Meur. Afin de permettre à chacun de profiter de la forêt, la chasse s’exerce uniquement les lundis sur Bois Meur et les jeudis sur Avaugour et un ou deux samedis par mois.

Octobre	11	18	25	-	-	-	-	-
Novembre	10	12	17	22	24	26	-	-
Décembre	01	13	17	20	27	-	-	-
Janvier	05	10	14	21	26	31	-	-
Février	02	04	11	14	18	21	23	25
Mars	04	-	-	-	-	-	-	-

Comptage des bécasses : 18 et 21 décembre, 8 et 11 janvier, 12 et 15 février.

Concours chiens d’arrêt : 2, 3, 6 et 7 décembre

## Réception de travaux



Réception des travaux de voirie en présence de Ronan Le Jeune, conducteur de travaux au sein de l’entreprise COLAS qui a réalisé les travaux pour un montant H.T. de 23.000,00 euros - 800m d’enrobé à Kernaour, Park Kadraoun et Goaz Scorn, ainsi que divers travaux de canalisation au bourg. L’arasement des accotements a été réalisé par l’entreprise Moisan et Fils pour un montant de 4.500,00 euros H.T.

## Commémoration du 19 mars



Chaque année le Comité des Anciens Combattants, sous la présidence de Jean Lallier, commémore le 19 mars 1962 - fin des combats en Afrique du Nord avec dépôt de gerbe au Monument aux Morts. Les membres du Comité et leurs épouses sont ensuite conviées à un repas. Le Comité participe aussi aux cérémonies du 8 mai, du 14 Juillet et du 11 Novembre. L'association compte aujourd'hui membres.

## Commémoration du 8 mai



Le 8 mai 1945 est la date de la victoire des alliés sur l'Allemagne nazie et la fin de la seconde guerre mondiale en Europe. Comme chaque année, après la cérémonie au monument aux morts, l'assemblée se retrouve devant un vin d'honneur puis les plus de 60 ans se retrouvent ensuite à la salle polyvalente pour un repas offert par la municipalité. Une trentaine de convives ont pu apprécier le repas dans une ambiance calme et conviviale.

# Commémoration du 11 novembre



La cérémonie au Monument aux Morts a été suivie d'un vin d'honneur à la salle des fêtes. Grâce à la participation des enfants de l'école, de nombreux parents ont pris part à la cérémonie. Dorian a lu "Le dormeur du Val" d'Arthur Rimbaud et Jonathan a lu "Les tranchées". Puis les enfants ont chanté "Le Soldat" de Florent Pagny. Lors de la Marseillaise, les enfants ont rapidement pris le dessus sur les adultes qui ont préféré écouter et apprécier la performance. L'an prochain, il faudra penser à un micro pour les chants et poèmes. Un grand merci aux jeunes et à Justine, la directrice de l'école. Les enfants ont travaillé sur l'histoire de la première guerre mondiale et se sont rendus à l'exposition qui y était consacrée au Petit Echo de la Mode.



## Ma baguette



Depuis peu, la commune s'est dotée d'un distributeur de pain, en collaboration avec la boulangerie Le Huerou de Ploumagoar.

Avec un déshumidificateur et un radiateur électrique intégrés, tout est prévu pour garder la soixantaine de baguettes fraîches et croustillantes comme à la sortie du fournil. L'approvisionnement est fait tous les matins, 7 jours sur 7, entre 7h30 et 7h45. La baguette est au prix de 1,10 euros, « le pain ne coûte donc pas plus cher qu'en boulangerie » tient à signaler Yannick Le Huerou. La commande d'autres pains peut aussi s'effectuer au bar de la mairie avec possibilité de livraison le lendemain.

## Mes crêpes

Mme Lucie GORREGUES installe son camion de crêpes galettes tous les lundis de 15h à 19h30 sur le parking de l'église - 06.19.09.06.73

<b>Crêpe garnie 2,00€</b> caramel beurre salé confiture artisanale miel artisanal Nutella beurre sucre	<b>Galette garnie 2,50€</b> à emporter emmental, jambon, œuf chèvre miel chorizo miel
---	---

Galettes : 0,60 € l'unité – 3,60 € les 6 – 7,00 € les 12



## Mes pizzas



Bambina : Jambon fromage(8,00 €)
Napo : Jambon champignons fromage (8,50 €)
Verona : Anchois champignons fromage (8,50 €)
Végétarienne : Légumes de saison fromage (9,00€)
Antillaise : Ananas jambon fromage (9,00 €)
Savoyarde : Pommes de terre lardons raclette (9,50 €)
Reine : Jambon, champignons, cœurs d'artichaut (9,50€)
3 fromages : Brie bleu emmental (9,00€)
Campagnarde : Lardons champignons chèvre crème (9,50€)
Bretonne : Andouille champignons fromage crème (9,50 €)
Marina : Saumon chorizo poivrons (9,50€)
Vulcano : Chorizo poivrons (9,00 €)

Nicole a pris sa retraite et Stéphane est le nouveau pizzaiolo. Il nous accueille, une fois par mois, le mardi sur la place de l'église de 15h30 à 20h00. Une partie des bénéfices est reversé à l'amicale laïque N'hésitez pas à commander au 06 32 76 06 37 afin de faciliter la préparation des pizzas.

# Zumba



23 enfants sont inscrits au cours du mercredi de 17h30 à 18h15 (tarif : 90 € l'année) et une vingtaine d'adultes au cours du mardi de 20h00 à 21h00 ((tarif : 140 € l'année ou par carte de 10 séances, à 50€ la carte). Possibilité de s'inscrire tout au long de l'année avec un cours d'essai gratuit. La Zumba est accessible à toutes et à tous !!! **Contact : 06 74 10 53 86**



# Hommage à Christophe Collini



Christophe Collini est décédé le 11 février 2018 à l'âge de 54 ans. Confortablement installé dans la vie Christophe a un beau jour décidé de suivre un autre chemin, d'emprunter une nouvelle voie plus proche de ses valeurs. *« J'étais numéro 2 chez Siemens au Maroc lorsque ma fille Sophia est née en 2002. J'ai alors pris conscience qu'il existait un décalage entre la vie que je menais et celle que je souhaitais. Je me suis assez naturellement tourné vers le maraîchage. »* Christophe s'était installé à Saint-Péver en 2010.

*« Je suis un utopiste. Je veux tracer ma modeste part de chemin dans l'évolution de l'humanité. Je suis un chasseur de goût animé par la passion de la semence. Nous perdons, à vue d'œil de nombreuses variétés, en raison du règne de la quantité au détriment de la qualité. La semence est un bien collectif, c'est à l'homme, artisan de la sélection des plantes depuis des millénaires, que l'on doit la biodiversité. »*

Au marché dès 9h00, les amateurs affluaient et déclaraient que *« c'est un plaisir de faire ses courses ici »*. 1.438 variétés de semences paysannes non hybrides, cultivées selon les principes de biodynamie sur la ferme de Saint-Péver ou de l'île de Riom. Dans le rayon des tomates, dont il avait 450 variétés, Christophe en a créé de sublimes, avec des zébrures étoilées, on dirait du dessin, le goût est unique et la texture charnue diffuse bien les arômes au palais. *« Des générations de paysans ont travaillé sur toutes ces variétés, en légumes et céréales, en plants cultivés. Faire ces semences c'est maintenir l'indépendance des paysans »* (extraits de la revue gratuite "Flâneur d'Argoat" n° 13 (Automne 2011).

## Naissances

- Warren LE BOURDON : le 5 janvier 2018 de Tony LE BOURDON et Camille BLANCHO
- Nathan SERANDOUR : le 19 février 2018 de Laurent SERANDOUR et Typhaine GUILLOUX
- Enea GENTIL : le 26 février 2018 de Julien GENTIL et Tiphaine SORT
- Alwena DUCLOS : le 20 mai 2018 de Gaylor DUCLOS et Sandrine LOZAC'H
- Léo ROBIN : le 22 juin 2018 de Tony ROBIN et Katell Le NOHAÏC
- Clément GAUTIER : le 21 septembre 2018 de Vyvien GAUTIER et Elodie BASTO
- Jane TANNE : le 27 septembre 2018 de Jérémy TANNE et de Audrey SALVAIN

## Décès

- Annick BRIAND, née LEPVRIER - 16 mars 2018
- Christophe COLLINI - 11 février 2018

## Mariages

- Fanny MARTIN et Rodolphe GALARDON - le 25 Août 2018
- Cathy CONAN et Joël SAVERET - le 17 Novembre 2018

## Location de la salle Polyvalente

	Associations de la commune de Saint-Péver	Habitants et contribuables de Saint-Péver	Personnes extérieures à la commune
Week-end (2 jours)	Gratuit *	160,00€	280,00€
Réunion	Gratuit *	Gratuit *	Gratuit *
Goûter apéritif *		60,00€	100,00€
Réveillon		270,00€	non
CAUTION		200,00 €	500,00 €

\* 10,00€ du 1<sup>er</sup> novembre au 30 avril – frais de chauffage \* Gouter-apéritif n'excédant pas 3 heures

**Gratuit pour les cafés d'enterrements**

## Location de l'Espace Socio-culturel

	Associations communales *	Habitants de St-Péver	Hors commune
Week-end	Gratuit	120,00€	200,00€
Caution	200,00€	200,00€	200,00€

\* Une occupation gratuite par an

## Horaires

Horaire d'ouverture de la mairie au public					
Tél : 02 96 21 42 48 – Fax : 02 96 21 42 42 – email : mairie.st.pever@wanadoo.fr					
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
9h00 - 12h30	9h00 - 12h30		9h00 - 12h30	9h00 - 12h30	
	14h00 - 17h00			14h00 - 17h00	
Le ramassage des ordures a lieu chaque lundi					
Horaire d'ouverture de la déchetterie à Plouagat					
Lundi	Mercredi *	Vendredi	Samedi		
9h00 – 12h00 et 13h30 – 17h00					

\* Sauf le premier mercredi matin du mois

## Garderie

7h15 – 7h30	0,30 €
7h30 – 8h30	0,60 € par tranche de 30 mn*
8h30 – 9h00	0,30 €
16h30 – 17h30	1,35 € - tarif forfaitaire - incluant un goûter.
17h30 – 18h30	0,60 € par tranche de 30 mn*

\* Toute demi-heure commencée est due.

## Cantine

Le prix d'un repas pour un enfant est de <b>2,60 €</b>	Le prix d'un repas pour un adulte est de <b>5,00 €</b>
--	--

## Site internet

<http://www.saint-pever.net>

*Pour « alimenter » le bulletin et le site internet de la commune, il faut des documents et des photos. N'hésitez pas à transmettre vos informations et vos photos afin qu'elles soient partagées par le plus grand nombre.*